

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

[99/07207]

**Arrêt du Conseil d'Etat. — Annulation**

Par arrêt n° 77.263 du 21 novembre 1998, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté royal du 6 décembre 1993 modifiant l'arrêté royal du 20 octobre 1964 instituant une commission consultative du personnel militaire des forces terrestres, aérienne et navale et du service médical.

## MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING

[99/07207]

**Arrest van de Raad van State. — Vernietiging**

Bij arrest nr. 77.263 van 21 november 1998, heeft de Raad van State het koninklijk besluit van 6 december 1993 tot wijziging van het koninklijk besluit van 20 oktober 1964 tot oprichting van een commissie van advies voor het militair personeel van de land-, de lucht- en de zeemacht en van de medische dienst, vernietigd.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

[99/00742]

**Commissaire de police. — Démission**

Par arrêté royal du 19 septembre 1999, la démission offerte par M. Pabich, Léonard, de ses fonctions de commissaire de police de la commune de Saint-Nicolas (arrondissement de Liège) est acceptée à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1999.

## MINISTERIE VAN BINNENLANDSE ZAKEN

[99/00742]

**Politiecommissaris. — Ontslagverlening**

Bij koninklijk besluit d.d. 19 september 1999 wordt aan de heer Pabich, Léonard, op zijn verzoek, met ingang van 1 november 1999, ontslag verleend uit zijn ambt van politiecommissaris van de gemeente Saint-Nicolas (arrondissement Luik).

**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION  
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN  
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

**REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST**

**MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**

[C - 99/27734]

**Pouvoirs locaux**

Un arrêté ministériel du 31 août 1999 autorise la commune de Mons à acquérir, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, des biens sis rue des Archers, n<sup>os</sup> 26-34-36, d'une superficie totale de 169 ca, nécessaires au réaménagement de l'espace dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Rachot ainsi que la construction d'immeubles nouveaux affectés au logement social.

Le même arrêté précise qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence prévue par la loi du 26 juillet 1962.

Un arrêté ministériel du 10 septembre 1999 approuve la décision prise par le conseil d'administration de la société coopérative à responsabilité limitée « Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs » lors de sa séance du 28 juin 1999 de modifier le cadre et le statut pécuniaire du personnel.

[C - 99/27735]

**Pouvoirs locaux. — Erratum**

Dans l'extrait publié au *Moniteur belge* du 31 juillet 1999, à la page 28739, le premier alinéa doit se lire comme suit :  
« Un arrêté ministériel du 26 février 1999 autorise la s.c. « Intercommunale du Brabant wallon » à acquérir, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, les emprises ci-dessous décrites, nécessaires à la réalisation de travaux d'assainissement de la vallée de la Senne par la construction d'une station d'épuration sur le territoire de la commune de Rebecq (ex-Quenast) : ».

Le tableau ainsi que le dernier alinéa restent valables.